

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-2  24SGADL0200</b>

**SEANCE DU  
19 DÉCEMBRE 2024**

<p><b><u>Nombre de conseillers en exercice :</u></b> <b>71</b></p> <p><b><u>Nombre de conseillers présents :</u></b> <b>54</b></p> <p><b><u>Date de convocation :</u></b> <b>13 décembre 2024</b></p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> <b>20 décembre 2024</b></p>
---

<p><b><u>OBJET :</u></b> <b>Budget Lotissement - Décision modificative</b></p>
--

<p><b><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u></b> <b>68</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u></b> <b>67</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u></b> <b>1</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u></b> <b>0</b></p> <p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 14</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 3</b></li> </ul>
---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 décembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Felix MORENO  
M. Laurent SELVEZ  
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)  
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
Mme LODDO (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)  
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M.Noël VALETTE



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants relatifs au budget de la commune qui s'applique également aux EPCI ;

Vu la délibération adoptée par le Conseil communautaire le 11 avril 2024 afin d'adopter le budget pour l'exercice 2024 ;

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Le rapporteur expose :

« En fonctionnement, cette décision modificative prévoit des crédits en dépenses pour le transfert de terrain du budget principal au budget annexe lotissements. L'équilibre est réalisé par opération d'ordre via les variations de stocks dont la contrepartie est prévue à la section d'investissement. Les dépenses d'investissements sont financées par une dotation à l'emprunt d'équilibre.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'adopter la décision modificative du budget annexe lotissements, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 31 décembre 2024  
et publié, affiché ou notifié le 31 décembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER



CHAP.	NAT. / FONCT.	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
		<b>BUDGET LOTISSEMENTS</b>		
		<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
011	615	Terrains à aménager - transfert Budget Principal	340 000,00	
042	71355	Variation de stock		340 000,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>340 000,00</b>	<b>340 000,00</b>
		<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
040	3355	Travaux en cours	340 000,00	
16	1641	Emprunts		340 000,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>340 000,00</b>	<b>340 000,00</b>